

L'INDEX

Volume 3 no 1

Janvier 1991

Édition: L'Association du personnel des services documentaires scolaires (APSDS)

Direction: Yves Léveillé

L'INDEX: bulletin d'information de l'Association du personnel des services documentaires scolaires *La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.

Sommaire

- L'animation

- Le Conseil d'Administration 1990-1991

- Éditorial: Le personnel et l'APSDS

- Plan de carrière et plan d'étude dans un contexte d'intégration et de participation

- Quelques citations

L'animation

Une bibliothèque d'école sans mandat d'animation et sans animateur ou animatrice qualifiée est un service inefficace.

L'animation, c'est **la relation équilibrée** entre les élèves, le personnel de la bibliothèque et le personnel enseignants. L'animation, c'est **l'influence pédagogique de la bibliothèque**, c'est ce qui la distingue du simple comptoir de prêts ou du dépôt de livres. L'animation, c'est ce qui fait du personnel de bibliothèque des **agents d'éducation** qui participent à la formation de l'élève et qui collaborent étroitement avec le personnel enseignant. Ceci dit, il y a des conditions pour que le personnel puisse faire de l'animation. J'en identifie trois.

- Tout d'abord, la personne responsable de la bibliothèque doit être considérée comme un collègue à part entière, comme une **partenaire de l'activité éducative**, par la direction de l'école ou de la Commission scolaire, par le personnel enseignant et par les conseillers pédagogiques.

- Ensuite, il faut que cette personne soit **intégrée à l'équipe pédagogique de l'école** et

qu'elle participe activement aux divers comités et groupes de travail. Elle doit faire sa place auprès de ses collègues en faisant connaître et apprécier son champs de compétence.

- Enfin, il faut que le personnel de bibliothèque ait **accès à du perfectionnement continu** afin de se tenir à jour dans ce domaine.

Les principaux objets d'animation concernent **l'initiation des élèves**, et ne nous le cachons pas celle du personnel enseignant, à l'organisation documentaire et au fonctionnement de la bibliothèque; **le soutien particulier** pour l'amélioration des habiletés de lecture des élèves, et aussi pour les conseiller dans leurs choix de lecture; **l'organisation d'activités originales** relativement aux divers types de documents, aux auteurs, aux concepteurs, aux illustrateurs, mais dans les faits principalement autour du livre de toutes catégories; **la collaboration dynamique** avec des enseignants sur deux ou trois aspects des programmes d'études. Cette collaboration que j'aime aussi beaucoup appeler **la complicité éducative** est fondamentale. Sans elle, pas d'animation possible dans l'école autour de la bibliothèque.

Enfin, je crois que l'efficacité du rôle d'animation de la personne responsable de la bibliothèque est **directement proportionnelle** au statut, à l'importance et à la confiance qu'on lui accorde, et aussi, d'autre part, à celui qu'elle se donne elle-même auprès de ses collègues de travail.

Yves Léveillé
Directeur de L'INDEX

Le Conseil d'Administration 1990-1991

M. Jean-Yves Théberge, président
M. Jean-Guy Marcotte, vice-président
M. Réal Gaudet, secrétaire
Mme Lorraine Lahaie, trésorière
Mme Jacqueline Beaulac, directrice
Mme Paulette Bernhard, directrice
Mme Louise Lefebvre, directrice
M. Yves Léveillé, directeur

Éditorial: Le personnel et l'APSDS

Depuis le débat sur les ressources humaines dans les bibliothèques scolaires, débat tenu le 20 octobre lors du congrès de notre Association, il est évident que le problème du personnel a pris une visibilité que l'on ne peut ignorer; et c'est tant mieux puisqu'il y a là un problème qui doit être résolu le plus rapidement possible. Il en va de la qualité des services que nous voulons offrir aux élèves québécois.

On sait déjà que les membres de l'APSDS sont divisés face à ce problème, comme on pouvait le lire dans un numéro de L'INDEX suite au sondage que nous avons fait auprès des membres: «la question des ressources humaines soulève la controverse, l'inquiétude et des interrogations en ce qui concerne les statuts, les effectifs, le perfectionnement et l'attribution des responsabilités.»

Toutefois, il m'apparaît important de préciser la position de l'Association dans cette discussion qui, quant à nous, doit se faire d'abord avec les autorités compétentes, et sans doute avec nous. *L'Association du personnel des services documentaires scolaires* (APSDS) existe pour les bibliothécaires, pour les techniciennes et techniciens, pour les secrétaires ou pour les parents bénévoles, pour les conseillers pédagogiques, et pour les... Cette association existe pour tous ceux et celles qui travaillent dans les bibliothèques scolaires ou ailleurs, mais qui s'intéressent au développement des centres de documentation. Cela est d'ailleurs assez évident quand on lit dans les règlements de l'Association les buts que nous nous sommes donnés.

«L'Association veut contribuer au développement des services documentaires dans les écoles primaires et secondaires, publiques et privées, et dans les Commissions scolaires du Québec. Elle se fixe les buts suivants:

- a) favoriser l'utilisation pédagogique des centres de ressources documentaires;
- b) promouvoir la documentation comme outil de formation et de développement de l'individu;
- c) faciliter le perfectionnement, la communication et la coopération entre les membres;
- d) promouvoir, chez les membres, le développement personnel et la reconnaissance d'un statut élevé;
- e) mettre en évidence les réalisations de ses membres.»

Comme l'APSDS s'est donné un mandat précis, tous les membres sont sur le même

pied, chacun avec sa compétence, chacun avec son expérience et chacun avec son projet de développement ou son rêve de la bibliothèque scolaire idéale; et cela nous intéresse grandement.

Il y a trop d'ouvrage à faire dans le dossier des bibliothèques scolaires pour que l'on ne mette pas à profit les efforts de chacun avec sa formation et sa compétence. Cela dit, nous invitons quand même chacun et chacune à faire valoir ses titres et sa formation dans les organismes corporatistes qui existent justement pour cela.

Entre-temps, nous sommes bien conscients qu'il existe un problème grave de personnel et même une certaine mésentente entre les différents corps d'emploi et qu'il faudra bien que sortent de nouvelles descriptions de tâches afin d'assainir le débat. D'ailleurs tous les gens, peu importe leur formation, doivent contribuer à l'amélioration des bibliothèques scolaires et de l'*Association du personnel des services documentaires scolaires* (APSDS).

Il existe aussi une marge importante entre les besoins de personnel dans les bibliothèques scolaires et la formation que reçoivent ou possèdent ceux qui y travaillent. Comment s'en sortir sinon en asseyant à la même table le ministère de l'Éducation, le milieu universitaire et collégial, les instances syndicales et les gens qui sont déjà dans les bibliothèques scolaires. Votre association s'en préoccupe et nous faisons présentement les démarches nécessaires pour convaincre les autorités que la pénurie de personnel, tout comme le besoin d'une formation adéquate, doivent être étudiés et réformés dans un avenir prochain. La formation des élèves l'exige.

Jean-Yves Théberge, président

Plan de carrière et plan d'étude dans un contexte d'intégration et de participation

Suite aux mots entendus au congrès de l'APSDS, il m'apparaît évident que l'avenir appartient à ceux qui ont les compétences pédagogiques, techniques et managériales nécessaires pour assurer une intégration pédagogique et logistique des livres, des médias et des logiciels aux programmes d'enseignement dans nos institutions d'enseignement. Pour prendre "une longueur d'avance" sur les événements qui surviendront dans les prochaines années, l'APSDS devrait offrir à ses membres un plan de formation continue.

En attendant qu'un baccalauréat en éducation, spécialisation moyens techniques d'enseignement, refasse surface, nous devrions regarder les possibilités qui existent du côté du baccalauréat général: certificats en sciences de l'éducation et en technologie

éducative, blocs complémentaires en animation, en communication, en gestion de la documentation, en management, etc...

Plusieurs universités ont ces programmes et, par entente inter-universitaire, il est possible de compléter ce qui manque dans son institution d'attache. Cette solution à court terme n'enlève rien cependant à l'urgence de définir les tâches et les compétences des techniciens, des conseillers pédagogiques et des coordonnateurs de ce domaine d'activité professionnelle. Les institutions de formation pourraient développer de façon systématique des programmes de formation initiale adéquats.

Les délibérations tenues à ce congrès ont démontré également que l'intégration et la participation ne caractérisent pas encore nos façons de faire et de penser. Au niveau du Ministère, les dossiers des bibliothèques scolaires, de l'audiovisuel et de la micro-informatique sont traités dans des compartiments distincts. Au niveau local, les plans d'action relèvent souvent de personnes différentes, l'intégration et la participation ne sont pas assurées.

L'enseignant qui planifie son enseignement doit frapper à trois portes pour qu'une logistique intégrée élémentaire lui soit fournie.

Les niveaux de développement décrits dans le rapport sur les bibliothèques scolaires du Québec peuvent servir de base à l'ensemble des intervenants pour que les élèves et les enseignants de nos écoles aient à leur disposition les moyens d'apprentissage appropriés. Cependant, il ne faut pas oublier que les niveaux de développement des centres de ressources du rapport n'ont de sens qu'à la condition d'être la continuité du développement pédagogique général de l'institution d'enseignement. De l'enseignement magistral à l'apprentissage personnalisé, il y a plusieurs stades ou niveaux de développement qui justifient des ressources et une organisation des ressources appropriées.

Jean-Pierre Fournier

Université Laval, Département de technologie de l'enseignement. Tél.: (418) 656-7367.

Quelques citations

«Nous, dans cette province, sommes effroyablement illettrés. Je suis venu à Montréal après avoir vécu à Vancouver (et dans plusieurs autres villes aux États-Unis) et j'ai été choqué par la piètre qualité des bibliothèques ici. En un mot, elles sont minables. La ville de Burlington au Vermont, avec une population d'un vingtième de celle de Montréal, a une meilleure bibliothèque. Même, les bibliothèques universitaires sont de

piètre qualité.»

Walter Miale dans «Revitaliser la culture française». *Le Devoir*, 23 décembre 1988.

«Depuis longtemps, les oiseaux en cage me font pitié! Raison ou pas, je continue à croire qu'ils n'auraient pas été malheureux de vivre ou d'être habitués à vivre plus libres, plus livrés à eux-mêmes. De vivre selon leur propre nature. Ils sont gâtés, me dit-on, gâtés dans notre intérêt. Leur situation, état d'esclaves gavés, éveille en moi l'image de la barbarie civilisée, polie avec laquelle nous traitons êtres et choses qui nous procurent des avantages. Les eunuques castrés à temps pour qu'ils gardent leur voix d'enfant ne sont qu'un cas parmi tant d'autres. Même à la chapelle Sixtine, il y en eut.»

Marcel Golin dans *Au détour du chemin*.